

Soucis d'arriéré d'assurance vie

Par francky1970, le 08/11/2008 à 10:53

en octobre 2005, je signe un pret immobilier avec la sté générale et un contrat d'assurance vie la banque n'expédie le dossier qu'en octobre 2008 !!! la banque fédérale mutualiste me réclame 2500 € à régler immédiatement !!! n'y a t il pas faute grave de la banque ? ne puis je pas lui réclamer de regler cette somme ?

Par jeetendra, le 10/11/2008 à 13:48

bonjour, les 2500 euros correspondent à quoi, quel contrat, plus de précisions, cordialement

Par francky1970, le 10/11/2008 à 13:51

c'est un contrat d'assurance, vie -perte d'emploi ...

la part de l'autre serais payée si l'un disparaissait

Par jeetendra, le 10/11/2008 à 13:56

qui a fauté dans cette affaire la Banque ou la compagnie d'assurance!!!

Par francky1970, le 10/11/2008 à 14:03

la banque semble avoir envoyé les papiers signés avec 3 ans de retard signature le jour du pret en 10/05, envoyé à la banque fédérale mutualiste en 10/08 !!!

Par jeetendra, le 10/11/2008 à 14:13

la votre banquier doit vous dédommager du préjudice subi c'est clair, obligation de résultat du banquier, l'assureur n'a rien à voir, bon après-midi à vous

Par francky1970, le 10/11/2008 à 14:18

alors là, c'est la meilleure nouvelle que je puisse entendre!

merci beaucoup